

Produits CARRÉ éligibles aux aides d'investissement

Depuis le 4 janvier 2021, vous pouvez bénéficier d'une aide à la conversion des agroéquipements et à l'investissement dans des solutions contre les aléas climatiques.

□ Quels Produits sont éligibles ?

Plus de 18 produits CARRÉ sont éligibles à ces aides. Pour savoir lesquelles sont concernées n'hésitez pas à télécharger le PDF juste [ICI](#). □ **Comment faire ?**

Pour déposer votre dossier d'aides il faudra directement vous adresser à [France AgriMer](#).

□ France AgriMer c'est qui ?

C'est un organisme payeur. Il est reconnu par les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les professionnels des secteurs agricoles, agroalimentaire et de la pêche. Tant pour la gestion des aides européennes que nationales.